

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS200

présenté par
M. Cherpion, M. Perrut et M. Poisson

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité de négocier avec des délégués du personnel ou un salarié mandaté dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux est déjà prévue par la loi.